

MAIRIE

1597, Route de Cuiseaux

71480 LE MIROIR

Tél : 03 85 76 71 32

Fax : 03 85 72 56 86

mairie.miroir147@orange.fr

Conseil municipal de Le Miroir

Compte-rendu de la réunion du 17 mai 2019

Jean-Paul RAVASSARD	Présent	Jean-Claude HUMBERT	Excusé	Muriel BUISSON	Présente
Stéphanie GONNOD	Présente	Edithe BOULLY	Excusée	Romain RODOT	Présent
Jean-Paul MOISSONNIER	Présent	Frédéric ROUSSEL	Excusé	Lydie PERRIN	Présente
Pierre HANSEL-CLEMARON	Présent	Mikaël BOUDET	Excusé	David JAILLET	Présent
Thierry BOUDIER	Présent				

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2019.

M. Frédéric ROUSSEL a donné pouvoir à Jean-Paul RAVASSARD.

M. Mikaël BOUDET a donné pouvoir à David JAILLET.

Information donnée au conseil municipal : décision du Maire de ne pas solliciter un nouveau mandat lors de la prochaine échéance électorale. Cette décision résulte des difficultés à effectuer un mandat dans des conditions sereines lorsque des conflits perdurent et mettent en péril des opérations de développement économique de la commune et de l'intercommunalité. Il n'est pas acceptable que, face à un chantage, le conseil municipal soit obligé de revenir sur une délibération qui a, lors de son adoption, fait l'objet d'un débat important.

Il est également compliqué d'avoir à gérer des conflits de voisinage incessant et qui, comme par hasard, se situent toujours dans le même quartier. Le pouvoir de police d'un maire est, effectivement, inscrit dans sa mission, mais il est difficilement acceptable que la gendarmerie renvoie quasi systématiquement le traitement des conflits au maire. Le maire n'est pas un professionnel du maintien de l'ordre. Si c'était le cas, les gendarmes n'auraient pas une formation spécifique.

Jusqu'à la fin du mandat, le travail continuera notamment sur les dossiers que nous avons lancés tels que l'aménagement des espaces publics, les travaux d'efficacité énergétiques de nos bâtiments, le PLU, afin que le prochain conseil puisse continuer notre action.

Cette décision est le résultat d'un découragement face à l'attitude individualiste d'une très petite partie de la population qui ne s'inscrit absolument pas dans une démarche d'intérêt général.

1– Avancement travaux

- Achat tondeuse et motopompe : Fait
- Achat tables pour la boutique : Fait
- Mise en place d'une hotte à la Boutique : Fait
- Travaux sur parking PL : l'entreprise doit intervenir prochainement
- Chemin piéton et eaux pluviales Route de Crotenots : Attente autorisation DRI suite à demande de subvention.
- Sécurisation accès école : Demande de subvention envoyée. Les travaux peuvent commencer sans préjuger de la suite donnée à cette demande.
- Mise en place des panneaux d'annonce des manifestations : En cours de programmation.
- Béton église : En cours de programmation en même temps que les panneaux d'annonce

A programmer :

- Réparation des jeux : Devis AMC 2454,60 € TTC.
- Sécurisation accès au clocher
- Placards mairie : devis Samuel GONNOD 5187,06 € TTC
- Placards boutique et salle polyvalente : devis en attente
- Sono salle polyvalente
- Clôture et portail du parc de la boutique
- Reliures registres et restauration cadastre : Demande de subvention en cours
- Chambre froide Ombelle : attente documents justificatifs de la part des gérantes.

2 – Noms des habitants

Le conseil détermine les modalités d'organisation de la consultation des habitants.

- Participation des écoles : vote physique en mairie en leur expliquant le mode de fonctionnement des élections.
- Envoi des propositions à l'ensemble de la population avec un retour postal en mairie
- Dépouillement le 21 juin à 20h00

3 – Demande de subvention

- *France ADOT* (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains)
- *Les Restos du cœur*
- *AMF* pour restauration Notre Dame de Paris : l'AMF lance un appel à toutes les communes de France pour s'associer, aux côtés de l'État et de la Ville de Paris, à la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
donne un avis défavorable sur ces demandes***

4 – Redevances GRDF

La redevance annuelle de concession R1 a pour objet de faire financer les dépenses annuelles de structures, supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission au titre du service public de la distribution de gaz.

Pour 2019, cette redevance est de 659,50 €

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance (RODP).

Pour 2019, le montant de cette redevance est de 193 €

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
prend une délibération permettant de percevoir ces deux redevances.***

5 – Aménagement des espaces publics

Suite à la présentation effectuée par l'ATD 71, le conseil détermine les suites à donner et notamment, la manière d'associer la population à notre décision future.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide d'organiser une réunion publique pour concerter la population
Mr Le Maire prendra contact avec l'ATD 71 pour l'organisation de la réunion.***

6 – Demande d'installation d'un food-truck.

Une demande d'installation d'un food-truck à proximité du rond-point situé vers le péage de l'A39 a été reçue.

Une visite sur place a été effectuée avec le demandeur le 10 mai.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
donne un avis favorable à l'installation du food truck.***

7 – Travaux de voirie 2019

La validation du programme a été effectuée lors du bureau communautaire du 15 mai.

Les travaux retenus sont :

- Impasse de Fléria
- Route de Fléria
- Impasse de la Fontaine
- Route des Tupins

pour un montant de 28 798 €

8 – Lettre de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts.

Suite aux diverses restructurations au sein de l'ONF, il semblerait que l'état envisage la possibilité de retirer les forêts des collectivités du champ d'intervention de l'ONF.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
donne un avis favorable à la proposition de l'intersyndicale
et prend une délibération en ce sens.***

9 - Lettre de l'association de défense et protection de l'environnement dans les communes de FLACEY et voisines.

Cette lettre concerne l'installation d'éoliennes sur la commune de FLACEY.
Cette association est hostile à cette implantation et sollicite les communes limitrophes de FLACEY afin qu'elles se positionnent sur l'implantation de telles infrastructures.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide de ne pas se positionner concernant cette implantation
au vu du peu d'information en notre possession à ce jour.***

10 – Vente de terrain

Dans le cadre de son projet de construction, la société INTEX devra acquérir des terrains appartenant à la commune : Parcelles ZW 67, ZW 84, ZW 91 et ZW 92.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide de vendre ces parcelles
et autorise Mr LeMaire à négocier avec la société INTEX.***

11 – Lettre de M. BEFFY

M. Michel BEFFY a adressé une lettre nous demandant de lui relouer les bois du Séquestre pour la chasse.

Si nous ne donnons pas suite à sa demande, il ne signera pas la vente d'une partie de sa parcelle de bois à l'entreprise INTEX pour son projet de construction.

Ce refus constituerait alors une importante menace contre la pérennité du projet.

Il est rappelé que le conseil municipal s'était prononcé, lors de sa séance du 14 décembre 2018, pour la location de l'ensemble des bois communaux à la société de chasse « La louve ».

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
demande à rencontrer Mr Beck avant de prendre une décision
concernant le courrier de Mr. BEFFY.***

12 – Informations diverses

Plantation des fleurs :

Une dizaine de personnes a participé à la plantation le vendredi 17 mai.

Prochaine lettre municipale :

A paraître en juin avec, en thème principal, des informations sur l'environnement.

Boite à livre :

Une personne de la commune a demandé s'il était possible d'installer une « boîte à livres ». Le conseil va réfléchir à l'installation de l'ancienne cabine téléphonique comme « boîte à livres »

Elections européennes :

34 listes ont été validées. La commune ne possédant pas suffisamment de panneaux d'affichage a dû acheter des plaques de contreplaqué afin que chaque liste ait un emplacement d'affichage.

Art'foot à Cuiseaux :

A noter, sur la commune, un concert à l'église le 29 juin à 20h30.

13 – Comptes rendus divers

Visite Mme la Députée 17 avril :

Présentation du projet de Parc Naturel Régional de la Bresse Bourguignonne. La région porte le projet qui n'amène aucune contrainte particulière pour les habitants des communes concernées. Etre dans un parc naturel c'est comme avoir « un label » qui amènerait un intérêt touristique. A ce jour, le projet en est à déterminer le périmètre dans lequel il s'inscrit.

Bureau communautaire 15 mai :

- ✓ Piscine de plein air de Cuiseaux :
Réattribution du marché du lot carrelages à l'entreprise SOLSYSTEME suite à résiliation du marché passé avec l'entreprise ZIRDA.
Modifications diverses dans le marché de la piscine de plein air de Cuiseaux.
- ✓ Convention de mise à disposition de locaux et de matériel par la commune de Sornay au profit de l'accueil de loisirs.
- ✓ Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local à l'Office de Tourisme.
- ✓ Renouvellement du bail pour la Mission Mobilité.
- ✓ Convention d'occupation d'un local pour la Mission Locale
- ✓ Convention de partenariat Etat / BLI dans le cadre de l'appel à projets « Ecole numériques innovantes » concernant l'école primaire de Sagy.
- ✓ Convention cadre d'utilisation d'un véhicule communal au profit des bibliothèques.
- ✓ Convention avec l'Etat pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- ✓ Modification au tableau des effectifs suite à avancement de grade.
- ✓ Mises à disposition de plein droit à BLI dans le cadre des transferts de compétences.
- ✓ Avis sur les demandes de dérogations scolaires et sur la facturation du transport scolaire.
- ✓ Avis sur la fixation du nombre de siège et répartition entre les communes membres.
- ✓ Programme de voirie.

14 – Agenda

- Date des prochaines réunions : 21 juin à 20h30 et 26 juillet à 20h30